

TRANSFORMATIONS AGRAIRES ET SYSTEMES RURAUX MELANESIENS EN GRANDE TERRE DE NOUVELLE-CALEDONIE

Marcel Djama*

RESUME.- Cet article aborde la situation des agricultures kanakes contemporaines de Nouvelle-Calédonie, sous l'angle de leurs transformations, des représentations sociales liées à ces mutations, et des réponses mobilisées par les acteurs sociaux. Le déclin des agricultures vivrières et commerciales kanakes est généralement associé au développement du salariat et des migrations urbaines qui en découlent. Pourtant, l'ancrage rural des Kanaks reste fort et concerne directement plus de 70 % de la population mélanésienne de Nouvelle-Calédonie. Après avoir présenté les grandes phases d'évolution de l'agriculture Kanake depuis le contact colonial, nous proposons une analyse de la place de l'agriculture contemporaine au sein de systèmes ruraux d'activité diversifiés.

MOTS-CLEFS.- Kanaks, Horticulture, Changements agraires, Représentations, Systèmes d'activités.

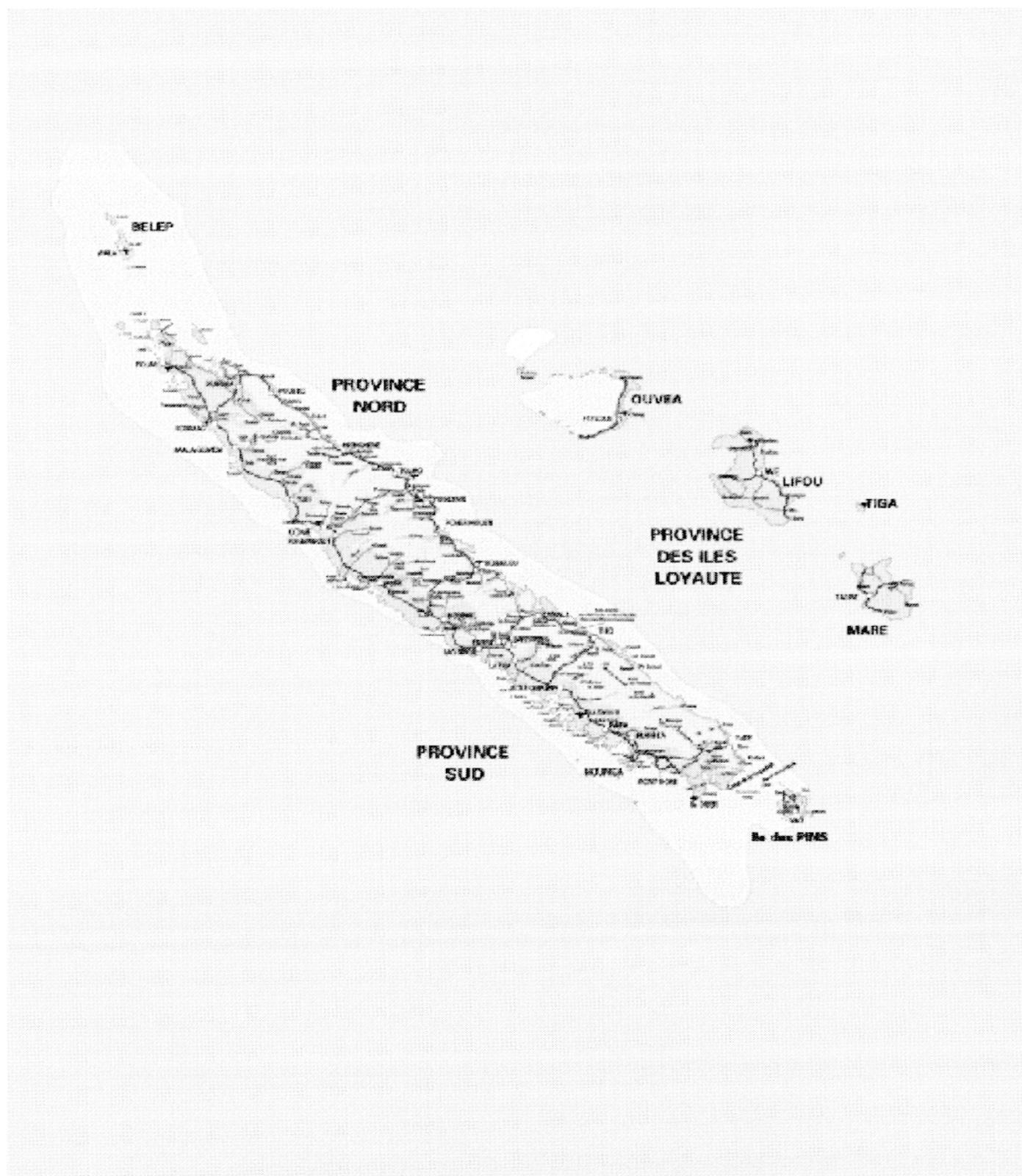
ABSTRACT.- This paper is about agrarian change in Kanak society of New Caledonia. While more than 70% of Kanak population is still living in rural areas, the decline of farming activities have been observed among this population for many years. This decline is frequently related to the development of non farming salaried work and urban migration.

In the first part, we are proposing a survey of historical changes in Kanak farming systems. We then, turn to an analysis of the changing place of agriculture, both in people representation and rural households economy. In the final part, we suggest an explanation – based on a rural survey conducted in Northern Province of New Caledonia – about how households manage to secure incomes in their rural settings, while agriculture is declining.

KEYWORDS.- Kanaks, Horticulture, Agrarian Change, Representation, Systems of Activities.

* Sociologue, CIRAD-TERA/Institut Agronomique néo-Calédonien.

Je tiens à remercier Alban Bensa, Bruno Losch, Marie-Rose Mercoiret et Jacques Meunier, qui ont bien voulu relire ce texte et m'ont fait part de leurs suggestions. Les éléments de l'enquête socio-économique présentés dans cet article sont issus d'une étude conduite en 1998 en Province Nord de Nouvelle-Calédonie par des équipes du Cirad (cf. Mercoiret, Djama *et al.*, 1999). Je tiens également à exprimer ma gratitude aux agents et animateurs ruraux de la Direction du Développement Rural et de la Pêche de la Province Nord, pour leur précieux concours à cette enquête.



Carte 1 : La Nouvelle-Calédonie

INTRODUCTION

Cet article aborde la situation des agricultures kanakes contemporaines de Nouvelle-Calédonie, sous l'angle de leurs transformations, des représentations sociales liées à ces mutations, et des réponses mobilisées par les acteurs sociaux. Pour l'essentiel, les analyses présentées dans ce texte ont pour référent les situations agricoles et rurales des kanaks vivant dans les « tribus » de la Grande Terre de l'archipel néo-calédonien.

Au recensement de 1996, la population mélanésienne de Nouvelle-Calédonie représentait 44 % de la population totale. Dans leur quasi-totalité (93 %), les Kanaks déclarent appartenir à l'une des 341 tribus de l'archipel, tandis que la majorité y réside.

La tribu est en Nouvelle-Calédonie une entité administrative et territoriale reconnue.

Créée par l'administration coloniale à la fin du XIX^{ème} siècle et présentée comme « la reconnaissance administrative de l'organisation mélanésienne », elle est devenue aujourd'hui une réalité sociologique significative, tant pour les populations qui s'y rattachent que pour l'ensemble des communautés néo-calédoniennes. Son ossature territoriale repose pour une grande part sur le système des « Réserves » mélanésiennes introduit sous la colonisation pour délimiter l'espace dévolu aux Kanaks. Cet héritage perdure aujourd'hui encore et s'exprime entre autres à travers un certain nombre de particularités, liées d'une part au fait que la tribu demeure un espace de résidence exclusivement kanak ; et d'autre part au fait qu'elle est régie par un statut juridique dérogatoire de droit particulier¹.

L'agriculture kanake contemporaine est pratiquée pour l'essentiel au sein des tribus. De par l'importance – au plan historique et sociologique – des activités agraires dans les sociétés kanakes, le déclin actuellement observé des agricultures vivrières et marchandes est perçu en Nouvelle-Calédonie comme une « crise » de l'organisation sociale en tribu.

Dans une tentative récente de systématisation des multiples travaux consacrés aux « organisations en crise », Mayer (1997 : 59-60) note que celles-ci résultent de la conjonction de deux phénomènes :

- « une situation dans laquelle l'organisation devient incapable de répondre à sa raison sociale »
- l'existence d'une « situation vécue psychologiquement de façon bouleversante par un nombre significatif d'acteurs de l'organisation ».

Les recompositions des fonctions traditionnelles de l'agriculture mélanésienne, ainsi que la position marginale que les agriculteurs kanaks occupent

¹ Cf. I. Merle (1998) pour une analyse historique des conditions d'élaboration et de mise en œuvre du régime juridique des réserves mélanésiennes.

dans l'économie agricole de la Nouvelle-Calédonie, tendent à accréditer le premier terme de la définition. De surcroît, ces situations de marginalité alimentent un état psychologique extrêmement pessimiste quant à la vitalité des organisations sociales en tribu, comme en témoignent ces appréciations de futurs cadres kanaks dans un colloque sur le développement rural en Nouvelle-Calédonie, organisé à Montpellier en 1991 :

« ... Plusieurs signes attestent d'une évolution de l'économie vivrière à l'économie de marché :

le développement des marchés communaux. La vente s'y organise et des bénéfices s'y dégagent ;

l'apparition de l'argent dans les cérémonies coutumières ;

un malaise chez les jeunes qui se manifeste par une fuite en avant vers d'autres formes d'organisation sociale ou religieuse (secte, accessoirement usage de la drogue, etc.) ;

des tensions entre jeunes et vieux, les premiers sont en proie à une véritable crise d'identité ;

l'exode des jeunes vers Nouméa, comme pour fuir la réalité. »²

Ce tableau apocalyptique des situations sociales dans les tribus n'est fondé sur aucune analyse rigoureuse. Mais il forme un sens commun fortement prégnant en Nouvelle-Calédonie.

L'application de la définition proposée par Mayer au contexte mélanésien pose cependant problème. D'abord parce que la « raison sociale » de l'agriculture kanake contemporaine est appréhendée localement selon une grille de lecture normative, produite par une « configuration développementiste » (Olivier de Sardan, 1995 : 7)³. Ensuite, parce que les acteurs sociaux subordonnés ne s'affranchissent pas aisément des cadres normatifs qui tendent à disqualifier leurs propres pratiques⁴.

Notre démarche vise à dépasser ces cadres normatifs et à évaluer la place effective de l'activité agricole dans les tribus situées en zone rurale. La notion de « crise » de l'agriculture mélanésienne telle que nous l'utiliserons parfois (toujours avec des guillemets) servira à caractériser les phases de ruptures dans les évolutions historiques des systèmes de production.

² CNEARC, « Développement Rural en Nouvelle-Calédonie », *Actes du colloque des 25-26-27 avril 1991*, Montpellier. p. 36.

³ L'auteur définit ainsi « cet univers largement cosmopolite d'experts, de bureaucrates, de responsables d'ONG, de chercheurs, de techniciens, de chefs de projets, d'agents de terrain, qui vivent en quelque sorte du développement des autres, et mobilisent ou gèrent à cet effet des ressources matérielles et symboliques considérables. »

⁴ Les travaux récents en anthropologie du développement accordent – à juste titre – une place importante à la manière dont les acteurs sociaux subordonnés (les paysans notamment) se ré-approprient les catégories dominantes. Sur l'analyse du « sous-développement » comme « condition » intériorisée par les paysans, je renvoie à titre d'exemple au livre remarquable d'A. Gupta (1998) sur l'agriculture indienne.

Après un rappel des principales évolutions des systèmes agraires kanaks depuis la colonisation, nous proposerons – en nous basant sur les résultats d'enquêtes conduites dans le nord de la Grande Terre – une analyse des formes contemporaines d'inscription de l'activité agricole kanake dans un cadre économique multisectoriel (rôle du salariat et de la pluri-activité) et multifonctionnel (production marchande, autoconsommation, échanges cérémoniels, inscription identitaire, etc.). L'article mettra l'accent sur la manière dont les acteurs sociaux s'efforcent de négocier ces différentes dimensions de l'activité agricole.

TRANSFORMATIONS DE L'AGRICULTURE MELANESIENNE DE NOUVELLE-CALEDONIE

On a pu décrire les sociétés kanakes pré-européennes comme un archétype de société agraire : la littérature ethnologique évoquant même dans ses descriptions une « civilisation de l'igname » (Haudricourt, 1964 : 93) ou encore une « civilisation du végétal » (Bensa, 1990 : 25). C'est en référence à ce passé pré-européen – rapporté aux mutations subies et à la place que l'agriculture kanake contemporaine occupe aujourd'hui dans le secteur agricole de la Nouvelle-Calédonie – que se mesure l'étendue du malaise et des difficultés vécues par les populations autochtones, mais aussi les défis qui se posent à elles en terme de maîtrise des changements sociaux en cours.

L'horticulture pré-européenne

L'histoire naturelle et sociale de l'horticulture dans l'archipel est millénaire. Elle s'engage avec le peuplement humain de l'île il y a probablement 3500 ans, et l'introduction par les premiers occupants « d'espèces végétales à usage alimentaire, médicinal, voire symbolique » (Gargominy *et al.*, 1996 : 375). L'acclimatation de ces plantes (en particulier des tubercules tropicaux), et le développement de systèmes de culture originaux sur cet archipel aux reliefs tourmentés et aux sols saturés de minerais, témoignent de la capacité d'innovation et d'adaptation des différentes générations d'insulaires qui se sont succédées. J. Barrau (1956) reconstitue ainsi un système horticole⁵ mélanésien encore évolutif et en voie de sédentarisation partielle, à l'arrivée des premiers européens. L'écosystème cultivé tel qu'il est observé à la fin du XVIII^{ème} siècle et lors du choc colonial au XIX^{ème} siècle s'articule autour de deux grands ensembles : la culture sur billon de l'igname⁶

⁵ Nous adoptons ici la distinction que Jacques Barrau développe entre l'horticulture, dans laquelle la plante fait l'objet d'un traitement individuel aux différentes phases (multiplication, entretien, récolte) et l'agriculture où les plantes font l'objet d'un traitement en masse. Pour une comparaison des deux systèmes de culture, voir également Haudricourt (1964).

⁶ Il existe plusieurs espèces d'ignames en Nouvelle-Calédonie : *Dioscorea alata* L.; *Dioscorea esculenta* (Cour.) Burk.; *Dioscorea bulbifera* L.; *Dioscorea pentaphylla* L. ... chaque espèce disposant de plusieurs clones. *D. alata* est l'espèce la plus cultivée (à l'heure

et la culture irriguée du taro (*Colocasia esculenta*), pratiquée sur des terrasses alluviales et mobilisant des aménagements hydrauliques tout à fait originaux en Océanie. Ces deux plantes forment localement les opérateurs des schèmes symboliques duaux du sec (masculin) et de l'humide (féminin) à l'œuvre dans de nombreuses sociétés agraires.

Outre les tubercules tropicaux, les plantes de cultures alimentaires comprenaient également la canne à sucre, le bananier et le cocotier.

Dans ce système horticole, l'igname occupe une place tout à fait prééminente d'un point de vue alimentaire et cérémoniel. Plante de prestige, elle est au cœur du système de production et constitue un élément majeur des biens mis en circulation dans le cadre des échanges entre groupes sociaux. Sa plantation – échelonnée entre les mois de juillet et décembre – commande le calendrier agricole.

Dans ces traits généraux le système horticole kanak en période pré-européenne opère selon une pratique de défriche par brûlis. L'outillage mobilisé est sommaire – pieu et pelle de bois, le fer étant inconnu – et semble principalement manipulé par les hommes dans le cadre d'une division sexuelle du travail qui, classiquement, les fait intervenir dans les travaux lourds (préparation des sols et des billons, aménagement des tarodières) et réserve aux femmes les travaux d'entretien des cultures. Les cultures sur billon et sur tarodières sont pratiquées pour quelques cycles (un cycle en général pour l'igname et deux à trois cycles pour les tarodières) avant un retour en friche et une jachère de 10 à 20 ans permettant de restaurer la fertilité des sols cultivés. Selon Haudricourt (*op. cit.* : 97), au terme de longues jachères, les aménagements précédents (billons et tarodières) pouvaient être réutilisés pour l'installation de nouvelles cultures.

Le rôle prépondérant des activités agraires pour la reproduction économique et sociale des unités domestiques en période pré-européenne semble attesté. Au plan alimentaire d'abord, dans la mesure où les tubercules tropicaux (ignames, taros et peut-être la patate douce) formaient la part majeure du régime des populations : ils constituaient « la nourriture » quand les compléments carnés⁷ (viandes, poissons, crustacés, coquillages) n'étaient que le « condiment ». (Leenhardt, 1937 : 88-89). Au plan symbolique ensuite, comme en témoigne les rapports d'homologie – finement analysés par Haudricourt (*op. cit.*) – entre la plante (l'igname) et l'organisation sociale instituée. Au plan socio-économique enfin, dans la mesure où le cycle productif de l'igname rythme l'ensemble des systèmes d'activité (la guerre mise à part), tandis que les surproduits de cette activité entrent en circulation dans les échanges et participent à l'entretien des rapports sociaux.

actuelle, plus de 130 cultivars ont été recensés en Nouvelle-Calédonie), et celle dont les variétés les plus valorisées (« vraies ignames ») sont issues.

⁷ Il convient de rappeler ici qu'avant l'arrivée des Européens, les seuls mammifères terrestres de l'archipel en dehors de l'homme étaient la roussette et le rat polynésien. Le porc, en particulier, qui joue un rôle important dans nombre de sociétés océaniques, était inconnu en Nouvelle-Calédonie.

L'impact de la colonisation sur l'horticulture mélanésienne

L'horticulture kanake pré-européenne est donc une horticulture en mouvement et en perpétuelle adaptation. L'insertion de l'économie domestique qu'elle soutenait, dans la sphère capitaliste internationale débute plusieurs années avant la colonisation française de l'archipel : elle s'effectue principalement à travers le développement du commerce du bois de santal en pleine expansion dans les mers du sud et l'installation d'entrepôts commerciaux sur les côtes de Nouvelle-Calédonie dans les années 1840 (Shineberg, 1967). Cette phase initiale qui se traduit par une intensification des échanges avec le monde européen – et comme corollaire la diffusion d'outils en fer et d'armes à feu – n'est probablement pas sans impact sur les formations sociales mélanésiennes et leurs pratiques agraires⁸.

Les bouleversements introduits après la prise de possession de l'archipel par la France en 1853 vont s'avérer beaucoup plus brutaux et déterminants. Ils renvoient en premier lieu aux politiques de dépossession foncière ou de cantonnement, engagées en diverses phases entre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle (Saussol, 1979 ; Dauphiné, 1989). La brutalité des accaparements fonciers, les résistances qu'ils provoquent et les répressions coloniales qui en découlent, sont à l'origine de profondes crises sociales et démographiques, à tel point qu'au début du XX^{ème} siècle, l'administration coloniale envisage encore explicitement l'extinction de la population autochtone. Cette phase historique correspond à l'instauration d'un ordre colonial caractérisé par le régime de l'indigénat, qui impose aux populations autochtones une stricte limitation de leur mobilité, ainsi que leur assujettissement à l'impôt de capitation et aux corvées obligatoires. L'arrêt du déclin démographique n'intervient que dans les années 1920.

Au début des années 1930, l'administration coloniale va mettre en œuvre – contre l'avis d'une majorité de colons européens – une politique volontariste de mise en valeur agricole des réserves mélanésiennes : le développement de la culture commerciale du café dans les tribus s'engage à cette période. Cette mise en valeur menée sous la contrainte (la plantation de caféiers dans les réserves, conduite sous la supervision des gendarmes, est obligatoire) va se poursuivre rapidement selon une dynamique qui est aussi impulsée de l'intérieur, par les populations kanakes. En 1934, la superficie plantée dans les tribus atteint 2000 ha, se rapprochant ainsi des superficies de plantation des colons estimées à 2800 ha dans les années 1930 (Saussol, 1981).

Dans les années qui suivent l'abrogation du régime de l'indigénat en 1946, les producteurs mélanésiens assurent « 50 % de la production de café, 85 % de celle du coprah et 90 % de la production de trocas, trois marchandises dont les quantités

⁸ Nous ne disposons pas d'informations sur les conséquences liées à l'introduction d'outillage en fer sur les pratiques agraires des kanaks de Nouvelle-Calédonie, avant l'installation effective des Européens sur l'île. Elles ont cependant été établies en d'autres lieux de la Mélanésie, et plus particulièrement en Papouasie Nouvelle-Guinée. Richard Salisbury (1962) et M. Godelier (1973) ont reconstitué de façon convaincante les modifications introduites par la diffusion (parfois sur de longues distances) des outils en fer, du point de vue de la productivité du travail et de la recomposition des rapports sociaux de production.

exportées sont en nette progression entre 1948 et 1951 » (Kurtovitch, 1997 : 139). Profitant de l'arrêt des plantations européennes condamnées par le renchérissement de la main d'œuvre et des appuis de l'administration, les producteurs mélanésiens s'investissent davantage sur leur plantation et fournissent pour quelques années encore l'essentiel des productions agricoles exportées de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, en moins d'un siècle de colonisation les cadres sociaux, économiques et agro-écologiques de l'horticulture kanake vont subir des bouleversements d'une ampleur probablement inégalée tout au long de son histoire pré-européenne. Le diagnostic des systèmes agraires autochtones réalisé par J. Barrau au début des années 1950, restitue de façon limpide les évolutions subies et les facteurs de décadence du système horticole traditionnel.

A cette époque, dans l'espace confiné des réserves et sur des terroirs de faibles qualités culturales, une agriculture vivrière amoindrie dans ses capacités productives coexiste encore avec les plantations commerciales de café. Les spectaculaires aménagements (grands billons, tarodières irriguées) qui caractérisaient les systèmes de culture pré-coloniaux ont disparu du paysage agraire. La culture irriguée du taro n'est quasiment plus pratiquée. Si la culture de l'igname se maintient et conserve son importance culturelle, alimentaire et sociale, elle n'en a pas moins subi d'importantes transformations qualitatives, qui se traduisent entre autres par la perte des variétés les plus fragiles et prestigieuses, au profit des plus rustiques, nécessitant moins d'entretiens. Barrau signale également des problèmes agro-écologiques qui se révèlent encore d'actualité : invasion des champs et des paysages par des graminées introduites ; dégradation des sols du fait de la sédentarisation et de l'intensification des cultures.

Deux grands traits caractérisent donc l'évolution de l'agriculture kanake, au terme de la période coloniale liée au régime de l'indigénat. Il s'agit d'une part de « la disparition progressive de l'aspect horticole des types de cultures autochtones »⁹. D'autre part, la reproduction économique des unités domestiques est désormais largement tributaire des revenus monétaires (issus principalement des cultures de rente), en combinaison avec l'agriculture vivrière.

L'évolution contemporaine de l'agriculture kanake : déclin et marginalité

De façon significative à partir des années 1960, l'agriculture mélanésienne entre dans une phase nouvelle de déclin, qui affecte simultanément les productions de rente et le secteur vivrier.

A l'heure actuelle, les productions commerciales introduites sous la colonisation subsistent pratiquement à l'état de reliques : 345 t de coprah produit en 1996 (exclusivement sur l'île d'Ouvéa) ; 37 t de café produit la même année,

⁹ Cf. Barrau (*op. cit.* : 121-123). L'auteur précise son propos : « Nous entendons par là que l'indigène cesse, peu à peu, d'accorder à chacune des plantes qu'il cultive ces soins extraordinaires qui étaient comparables, à nos yeux, à ceux qu'accorde le jardinier européen à ses plantes ornementales. »

principalement dans les tribus de la côte est de la Grande Terre (TEC, 1997). Pour cette dernière spéculation – emblématique de l'agriculture de rente kanake – les données chronologiques de production sont éloquentes : les chutes de production s'opèrent au rythme de -108 t par an pour la décennie 1963-1973, puis de -19 t pour la période 1973-1990, malgré la mise en œuvre d'un ambitieux plan de relance de cette filière dans les années 1980 (Freyss, 1995 : 330).

Le déclin de l'agriculture de rente n'a cependant pas profité à l'agriculture vivrière, dont les surfaces ont régulièrement régressé depuis les observations de J. Barrau¹⁰. Lors du recensement général de l'agriculture effectué en 1991, la surface moyenne des jardins vivriers kanaks était estimée à 130 m². Or, cette régression des surfaces n'a pas été compensée par une amélioration notable de la productivité du travail agricole. L'équipement de la plupart des agriculteurs reste rudimentaire (barres à mine, sabres d'abattis, pelles) : moins de 3 % des « exploitations » recensées en tribu possédaient un tracteur ou un motoculteur (RGA 91) ; plus rares encore sont les producteurs qui disposent d'un système d'irrigation ou qui utilisent des engrais chimiques pour fertiliser leurs champs. La jachère demeure le mode dominant de restauration de la fertilité, mais sa durée s'est beaucoup raccourcie (deux à quatre ans en moyenne).

Cette situation de déclin a pu paraître d'autant plus problématique qu'elle s'est accentuée au cours de la décennie écoulée, dans un contexte institutionnel en apparence favorable à l'essor du secteur agricole mélanésien. En effet, au début des années 1990, l'agriculture kanake (pratiquée essentiellement sur les terres de réserve en tribu) représente 85 % des « exploitations » recensées en Nouvelle-Calédonie, mais elles ne mobilisent que 22,5 % de la surface agricole utile (RGA 1991). Comme nous l'avons signalé plus haut, il s'agit de petites exploitations atomisées, disposant d'une SAU inférieure à 1 ha, localisées dans leur grande majorité sur la côte est de la Grande Terre et dans les îles Loyauté. La mise en œuvre des « Accords de Matignon »¹¹ signés en 1988 a permis l'introduction d'une série de mesures visant à renforcer ce tissu rural : décentralisation administrative et partage du pouvoir local entre les communautés mélanésiennes et européennes, dispositifs de rééquilibrage économique au profit des communautés kanakes et des zones rurales,

¹⁰ Les superficies des jardins vivriers calculées par J. Barrau dans 4 tribus témoins du nord de la Grande Terre représentent un peu moins de 700 m² par habitant en moyenne. Quarante ans plus tard, les mesures effectuées dans les mêmes tribus et sur la base des mêmes méthodes font apparaître des diminutions de surface de l'ordre de 50 à 85 % (Brune, 1993). Prenant l'exemple de la tribu d'Atéou dans le nord-ouest de la Grande Terre, pour laquelle des séries chronologiques existent depuis les premières observations de J. Barrau, J-P. Doumenge (1982 : 282) signale que « les cultures vivrières occupées par la génération actuelle occupent six fois moins de place que celles de la génération précédente ». La diminution tendancielle des surfaces cultivées en produits vivriers semble donc avérée, même si l'on a pu observer quelques dynamiques conjoncturelles de « retour à la terre » à l'occasion des périodes de récession économique (Bourret, 1978).

¹¹ Il s'agit de l'accord politique signé en 1988 par le gouvernement français et les principales forces politiques de Nouvelle-Calédonie, mettant un terme aux affrontements des années 1980 entre partisans et opposants de l'indépendance de l'archipel .

construction d'infrastructures et d'équipements, accélération des réformes foncières¹².

Or, après dix années de « rééquilibrage », le paysage agricole calédonien se caractérise par une dynamique de concentration économique qui a largement contribué à marginaliser les territoires ruraux et les producteurs mélanésien des tribus. A l'heure actuelle, plus de 80 % de la production agricole de la Nouvelle-Calédonie est réalisée par des agriculteurs européens, situés dans le sud de l'archipel, dans la « ceinture verte » périurbaine de Nouméa.

LA « CRISE » DE L'AGRICULTURE KANAKE : FONDEMENTS ET REPRESENTATIONS

Le déclin de l'agriculture kanake est lié aux évolutions globales de la société et de l'économie calédonienne. Ces évolutions – telles qu'elles sont appréhendées à partir d'indicateurs statistiques ou macro-économiques – signalent un ensemble de facteurs corrélés entre eux, comme la baisse tendancielle du poids de l'agriculture dans le produit intérieur brut, en raison principalement de l'essor d'autres secteurs d'activités ; la baisse de la population agricole ; le développement concomitant du salariat.

Ce dernier aspect a eu d'autant plus d'impact au sein des formations sociales kanakes, que pour ces dernières l'accès au salariat a longtemps été bridé par le régime de l'indigénat. Aussi, en quarante ans le nombre de Kanaks recensés dans la population active occupée (hors agriculture) a été multiplié par cinq, passant de 3166 en 1996 à 17073 en 1996¹³. Toutefois, s'il existe une corrélation entre le développement du salariat mélanésien et la « crise » de l'agriculture kanake, celle-ci n'a aucun caractère téléologique : cette liaison entre les deux tendances n'est pas inéluctable et ne reflète en rien une tendance universelle¹⁴. Cette évolution renvoie donc davantage aux particularités de la situation néo-calédonienne.

Avant de présenter ces spécificités et les mécanismes qui sous-tendent la marginalisation des agricultures mélanésiennes, un bref détour s'impose, afin de mieux cerner les modes d'appréhension de ces dynamiques de changement par les pouvoirs publics et les réponses induites.

¹² Engagée timidement en 1978, les opérations de réformes foncières se sont accélérées après la signature des « Accords de Matignon » principalement dans le cadre de restitution des terres aux communautés mélanésiennes. En 1995, le bilan des mouvements fonciers portait sur 124 141 ha, dont environ 100 000 ha restitués aux kanaks.

¹³ Cf. J. Freyss (1995). Les données ont été réactualisées sur la base du recensement de la population de 1996.

¹⁴ C'est même l'inverse qui est généralement observé, l'exode rural et le développement du salariat liés à la révolution industrielle étant l'un des vecteurs de la modernisation agricole dans les pays industrialisés.

Les bases conceptuelles des appuis au secteur rural mélanésien

L'analyse des causes du déclin de l'agriculture kanake et des réponses qu'elles suscitent à travers les projets de développement, est largement tributaire des cadres conceptuels disponibles. Ces cadres conceptuels, mobilisés par les pouvoirs publics, les chercheurs en sciences sociales, les agents de développements forment un sens commun prégnant, que les acteurs locaux – et plus particulièrement les groupes subordonnés – se réapproprient, même lorsque les termes sont stigmatisants ou dépréciatifs à leur égard (Cooper et Packard, 1997).

En Nouvelle-Calédonie, depuis l'abrogation du régime de l'indigénat la prise en compte de la question du salariat mélanésien et de son impact sur les dynamiques rurales en tribu, s'articule autour de trois grands thèmes correspondant à autant d'inflexions en terme de stratégie de développement.

Dans la première période qui correspond aux années qui suivent immédiatement la fin du régime de l'indigénat, le « travailleur kanak » est perçu par les autorités coloniales avant tout comme un cultivateur menacé par l'acculturation et le vagabondage si on lui autorise un séjour prolongé hors de sa tribu¹⁵.

Les stratégies mises en œuvre par les pouvoirs publics visent d'une part à endiguer l'exode des forces vives vers les bassins d'emplois salariés, en améliorant les conditions d'existence dans les tribus (agrandissements de réserves, habitat, santé, enseignement) et les conditions d'exercice de l'agriculture (amélioration des revenus, contrôle des circuits de commercialisation). D'autre part, ils s'efforcent de réguler les conditions d'embauche en participant à l'élaboration des contrats de travail. Le risque perçu par les autorités est celui de la prolétarianisation et la disparition des cadres sociaux traditionnels, intimement associés à l'univers des tribus et à l'activité agricole.

Cette vision du passage au salariat (mais aussi à l'économie de marché) comme source de dérégulation sociale est étroitement associée à la notion d'acculturation, en vogue dans certains travaux ethnologiques d'après guerre, pour lesquels le contact entre les sociétés non européennes et le monde occidental se traduit par l'érosion des premières et la substitution des valeurs qui les fondent par celles imposées par le modèle dominant¹⁶.

¹⁵ Les rapports des gendarmes en charge du syndic des affaires indigènes sont assez révélateurs de cet état d'esprit, comme en témoigne cet extrait : « La période d'euphorie et d'inconscience qui a vu bien des éléments indigènes abuser des libertés qui leur étaient accordées, abandonner leurs tribus et flâner d'un côté ou d'autre, s'étant atténuée, il semblait urgent de leur redonner goût à la vie de tribu et de leur faire prendre conscience que c'est là leur milieu ambiant et qu'ils y ont encore tous leurs intérêts. Beaucoup plus attachés à sa conception de vie tribale que les apparences le laissent croire, la vocation actuelle et l'avenir de la population indigène semblent essentiellement paysans ». *Rapport sur le fonctionnement du service des affaires indigènes pendant l'année 1950*. A.T. Carton 37W

¹⁶ Voir par exemple l'article de M. Ch. Laroche (1954), emblématique de ces points de vue. Ces approches sont aujourd'hui largement battues en brèche. De fait, là où l'on ne voyait qu'uniformisation et occidentalisation, les dynamiques culturelles observées dans le contexte de la globalisation font une large place à des phénomènes de « réinvention » des institutions

L'imposition d'une vision du monde kanak comme d'un univers fondamentalement tribal et paysan s'effectue ainsi dans l'entrecroisement de logiques bureaucratiques conçues à des fins de contrôle social, et de cadres conceptuels élaborés dans le champ scientifique, sans qu'il n'y ait nécessairement de collusion entre les deux ordres. Mais ces représentations ont d'autant plus de force qu'elles font écho aux inquiétudes de populations autochtones confrontées à de profonds changements. La régulation par l'administration de l'exode des forces vives des tribus est aussi une demande des élites kanakes, exprimée par exemple dans le programme des premières formations politiques mélanésiennes¹⁷.

Cette première phase caractérisée par une volonté d'endiguement du salariat et de fixation des populations en tribu par la mise en valeur agricole des réserves, trouve ses limites dans un contexte économique de plein emploi et de hausse des salaires.

La crise du secteur minier et de l'économie calédonienne dans les années 1970 va favoriser l'émergence d'une nouvelle configuration idéologique en matière de développement mélanésien. Cette nouvelle phase correspond à un double contexte, marqué sur le plan économique par le retour dans les tribus des salariés kanaks victimes de la crise ; et sur le plan politique par l'émergence du mouvement indépendantiste kanak.

Du lancement des « opérations café »¹⁸ aux appuis techniques mis en œuvre par les services de développement provinciaux issus des « Accords de Matignon » et de la loi référendaire, une même démarche domine, caractérisée par une volonté d'insérer l'agriculture mélanésienne dans un secteur agricole calédonien en cours de modernisation et dans une économie abusivement qualifiée de marché. L'échec des « opérations café » (qui n'ont pas permis la relance de cette filière dans les tribus) et l'essor d'une agriculture européenne et asiatique dans la ceinture périurbaine de Nouméa, ont accentué la marginalisation de l'agriculture mélanésienne. Mais cette situation a également renforcé un préjugé tenace ; celui de l'inadaptation de l'agriculture kanake (et par extension des Kanaks eux-mêmes) aux réalités économiques contemporaines.

importées d'occident par les sociétés locales (Bayart, 1994) ou « d'hybridation » (Gruzinski, 1999) issue du contact culturel. Cela n'occulte pas pour autant le fait colonial comme fait de domination.

¹⁷ C'est par exemple l'une des revendications de l'Association des Indigènes Calédoniens et Loyaltiens Français (AICLF) dès 1947 : « (...) nous demandons instamment au gouverneur de contrôler sévèrement la présence et le travail des indigènes à Nouméa. Nous voyons tout le mal qui arrive aux jeunes physiquement et moralement. Nous jetons un cri d'alarme. Tous les indigènes qui comprennent le bien du pays soutiendront une action énergique du gouvernement pour renvoyer dans leur tribu tous les inutiles, les vagabonds et les paresseux qui traînent à Nouméa. » cité par Kurtovitch (*op. cit.* :115-116)

¹⁸ Lancée par les pouvoirs publics en 1978, dans un contexte de crise économique et de montée des revendications indépendantistes kanakes, l'opération café visait à fixer les populations dans les tribus en relançant sur la base de nouvelles techniques culturelles la culture commerciale du café. Pour une évaluation de cette opération qui a mobilisé d'importants moyens financiers de l'Etat, cf. Kohler et Pillon (1986).

Dans la phase nouvelle en cours, le cadre conceptuel qui semble dessiner les orientations du développement rural renvoie à une version à peine contextualisée des théories de la modernisation.

Dans une situation agricole caractérisée par une saturation des marchés et de faibles marges de manœuvre pour les producteurs kanaks, les élus mélanésiens issus des formations politiques indépendantistes ont fait le choix d'investir d'autres secteurs de l'économie calédonienne (en particulier la mine et la transformation métallurgique) et d'assumer pleinement les trajectoires d'insertion salariale des habitants des tribus. C'est à la marge des « grands projets » industriels ou agro-industriels qu'est renvoyée la petite agriculture kanake. Par un retournement de conjoncture¹⁹, le modèle du salariat prend désormais le pas sur la représentation du « paysan » kanak.

L'agriculture mélanésienne dans l'économie politique du secteur rural

La fonction patente des schèmes conceptuels mobilisés – en particulier sur le registre de l'inadaptation des structures sociales kanakes (de la « coutume ») – aux réalités de l'économie de marché est précisément d'occulter les facteurs qui participent de la façon la plus déterminante à la marginalisation de l'agriculture kanake. Hors des lieux communs culturalistes sur les prétendues inclinations d'acteurs sociaux rétifs à l'innovation, à l'entrepreneuriat ou à l'accumulation, il conviendrait de s'interroger davantage sur l'impact de contraintes plus prosaïquement politiques et économiques.

Certes, il ne s'agit pas de nier l'existence de facteurs internes à l'espace social de la tribu, et moins encore d'occulter les formes originales d'imbrication des sphères marchandes et non marchandes dans le champ économique kanak contemporain (Bensa, Freyss, 1994). De fait, l'épanouissement d'une économie agricole fermement articulée au marché se heurte fréquemment aux résistances du corps social. Rares sont les entrepreneurs kanaks qui parviennent à pérenniser une exploitation agricole commerciale au sein des tribus, souvent en raison de l'insécurité foncière qui pèse sur ce type d'activités. Mais comment s'étonner de ces situations quand d'un côté ces initiatives sont impulsées et portées par une bureaucratie du développement, et que de l'autre l'accès aux facteurs de production (en particulier la terre) est régi par des mécanismes sociaux et politiques internes à la tribu²⁰. Ces mécanismes n'ont toutefois rien à voir avec une quelconque essence culturelle kanake. Ils ne procèdent en rien de principes issus de la nuit des temps précoloniaux et perpétués tels quels, mais d'institutions introduites par

¹⁹ Cette conjoncture renvoie au succès remporté ces dernières années par la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP), compagnie contrôlée par la Province Nord gérée par des élus indépendantistes. Elle renvoie aussi au projet de construction d'une usine métallurgique dans le nord rural, par ce groupe minier en association avec la compagnie canadienne Falconbridge.

²⁰ Voir M. Naepels (1998) pour une analyse récente des dynamiques micro-politiques liées aux conflits fonciers contemporains au sein des sociétés kanakes.

l'administration coloniale pour répondre – en leur temps – aux impératifs de contrôle social des populations et de spoliations foncières (Merle, *op. cit.*). Les défis posés aux contemporains renvoient dès lors à la gestion des contradictions héritées des politiques coloniales d'une part ; d'autre part à la recherche de compromis, internes à la tribu, susceptibles de rendre acceptables des dynamiques d'accumulation ayant l'agriculture comme support.

Mais au-delà des difficultés « internes » au monde kanak, que nombre d'observateurs locaux se plaisent à souligner comme autant de causes du « sous-développement » de l'agriculture en tribu, des contraintes beaucoup plus déterminantes s'exercent, qui tiennent à la structure économique du secteur rural calédonien.

La contrainte majeure qui s'impose à l'ensemble des agriculteurs de Nouvelle-Calédonie est celle de l'accès à un marché intérieur limité et fortement concentré²¹. L'accès à ce marché intérieur fortement contrôlé a toujours été problématique pour les producteurs ruraux de l'archipel. En effet, dès les débuts de la colonisation, une poignée d'individus spécialisés dans le commerce colonial s'est toujours organisée pour en interdire l'accès à une majorité de la population rurale. En contrôlant les nœuds stratégiques de circulation des biens (commerce d'import-export et commerce local), ces acteurs ont imposé une économie de comptoirs et une structure politique clientéliste. Ils étaient de ce fait en mesure de se soumettre la clientèle politique d'une partie des notables européens des zones rurales, mais aussi de s'accaparer le produit du travail de nombreux petits colons à travers les systèmes de crédits gagés sur la production agricole.

Cette situation imposée à l'ensemble du monde rural, l'était davantage encore aux populations mélanésiennes. Ces dernières qui ne disposaient d'aucun accès direct au marché restaient tributaires des commerces de proximité pour l'écoulement de leurs produits et leurs approvisionnements (Guiart, 1998 : 95-96). Toutes les stratégies de développement endogènes entreprises par les kanaks dès la fin du régime de l'indigénat ont eu pour principal objectif de s'affranchir de ces réseaux clientélistes, notamment à travers la création de coopératives d'approvisionnement.

Atténué durant une courte période par l'instauration d'établissements de régulation dans les années 1960 et 1970, le contrôle politique des marchés agricoles calédoniens va se renforcer, paradoxalement, après la mise en œuvre de la décentralisation issues des « Accords de Matignon ». Loin du cadre consensuel qui avait présidé à leur signature, le caractère transitoire de cette période institutionnelle (qui devait déboucher en 1998 sur un référendum d'autodétermination) va se traduire sur le terrain par une concurrence politique et économique entre les collectivités créées. A la volonté des élus des collectivités indépendantistes pour

²¹ Du fait de la structure des coûts et la faiblesse des volumes produits, cette agriculture est peu compétitive à l'exportation. Le marché principal est donc le marché intérieur (200 000 habitants). L'essentiel des consommateurs est concentré dans les communes du « grand Nouméa » (Nouméa, Mont Dore, Païta, et Dumbéa) où sont regroupés 61 % des consommateurs et 75 % du pouvoir d'achat. (cf. Mercoiret *et al.*, 1999 : 45).

réunir les conditions d'une émancipation économique à travers le développement d'activités productives, s'oppose la stratégie du parti « loyaliste » majoritaire, pour le maintien d'un système économique artificiellement gonflé par les transferts monétaires métropolitains.

Dans les conditions d'incertitude et d'assujettissement qu'engendre le contrôle politique des marchés agricoles, l'agriculture ne saurait constituer un secteur dans lequel des acteurs ruraux disposant de marges d'évitements sont susceptibles de s'inscrire. La « crise » de l'agriculture kanake peut apparaître dans ces conditions comme la résultante d'une stratégie d'évitement des acteurs ruraux.

Il convient dès lors d'apprécier au mieux comment ces derniers, en dépit des aléas de l'agriculture, mobilisent les ressources diversifiées du secteur rural calédonien.

SYSTEMES D'ACTIVITES EN MILIEU RURAL : UNE ENQUETE DANS LES TRIBUS DE LA PROVINCE NORD

La mise en opposition du secteur agricole et de l'activité salariale ne suffit pas à rendre compte des dynamiques rurales kanakes contemporaines. Comme nous venons de le voir, les particularités sectorielles de l'économie agricole calédonienne offrent peu d'opportunités aux producteurs mélanésiens des tribus. Ces derniers ont peu d'avantages compétitifs à faire valoir compte tenu des caractéristiques de leurs structures de production et de leur éloignement du principal marché. Mais surtout, ils ne sont pas en mesure de sécuriser leur accès à un marché intérieur fortement contrôlé et administré.

Par ailleurs, la mise en exergue du salariat comme facteur explicatif des difficultés de l'agriculture mélanésienne est loin d'être satisfaisante et donne une vision biaisée de la situation d'activité des Kanaks. En effet, au recensement de 1996, la population mélanésienne de Nouvelle-Calédonie représentait 44 % de la population calédonienne, mais seulement 21 % de la population active occupée. A la même date, le taux d'activité hors agriculture des Kanaks (proportion des actifs occupés par rapport à la population en âge de travailler, 14 ans et plus) était de 27 %²². Enfin, l'ancrage rural des kanaks reste un fait massif : plus des deux tiers résident dans les communes rurales de l'intérieur de la Grande Terre et des îles Loyauté²³.

²² Ce taux est inférieur à celui enregistré lors du recensement de la population de 1989. Même si les données entre les deux recensements ne sont pas tout à fait comparables, elles signalent un ralentissement des dynamiques d'insertion salariale des mélanésiens, lié en partie à la conjoncture économique. Quoiqu'il en soit, la situation de l'emploi n'a pas suivi le rythme de la croissance démographique kanake (+2,4 % en moyenne par an entre 1989 et 1996).

²³ La frange urbaine retenue est la population résidant (en tribu ou non) dans les communes du « grand Nouméa » : Nouméa, Mont Dore, Dumbéa, Païta. Elle représente 29 % de la population kanake recensée en 1996.

Il ne s'agit donc pas tant d'opposer le salariat et l'agriculture, mais bien de savoir quels sont les systèmes d'activité mobilisés par les ruraux mélanésiens pour assurer leur reproduction économique et sociale et quelle est la place de l'agriculture dans ces systèmes. Nous avons tenté d'apporter un premier éclairage empirique à ces questions, à travers une enquête conduite en Province Nord de Nouvelle-Calédonie.

La construction de l'enquête

L'enquête a été réalisée en 1998 sur un échantillon raisonné de 200 unités domestiques résidant en tribu. L'unité domestique correspond à l'ensemble des individus apparentés, résidant régulièrement dans la même maisonnée, auxquels viennent s'ajouter les enfants non mariés ayant quitté le foyer parental. Toutefois, dans notre approche l'unité domestique n'est pas abordée comme un « groupe en corps » (*corporate group*) ou une personnalité morale : elle est davantage appréhendée à partir de l'interdépendance de ses membres.

L'échantillonnage a été effectué sur la base d'un sondage à 5 % des ménages recensés résidant en tribu (recensement de la population de 1996) dans treize des dix-sept communes de la Province Nord. Les critères d'échantillonnage des unités domestiques étaient – outre la résidence en tribu – que le chef de l'unité domestique et son conjoint n'exerçaient pas une activité au moment de l'enquête. Par ailleurs, le ménage enquêté (ou le chef de famille dans les cas des familles monoparentales) avait au moins trois enfants à charge. Le choix de ces critères avait pour finalité d'approcher une situation majoritaire au regard des informations statistiques sur la situation d'activité des populations kanakes des tribus (faiblesse du taux d'activité hors agriculture) et de la taille des ménages (cinq personnes en moyenne).

Afin de permettre une meilleure prise en compte des ressources territoriales mobilisées, l'échantillon a été stratifié sur la base de la localisation des communes et de la situation agro-écologique des tribus au sein des communes.

Tableau 1. Répartition des effectifs d'unités domestiques selon la localisation des tribus

Localisation des tribus	Côte ouest	Côte est	Total
Proche du village	0	24	24
Vallée	13	77	90
Chaîne	11	8	19
Littoral	11	56	67
Total	35	165	200

La situation socio-économique des unités domestiques était abordée à travers quatre-vingt-huit variables regroupées en six thèmes :

- a) La caractérisation de l'unité domestique et de la situation d'activité de ses membres ;

- b) La caractérisation des activités rurales et leur revenu ;
- c) La caractérisation des activités salariées et leur revenu ;
- d) Les revenus des aides sociales ;
- e) L'inventaire des moyens de production disponibles ;
- f) L'affiliation à un groupement économique et sa caractérisation.

Le questionnaire était précédé d'un relevé d'information introductif visant à cerner l'organisation des circuits de commercialisation des produits ruraux dans chaque tribu visitée (marchés fréquentés par les habitants, passage de colporteurs, de marchands ambulants).

Le passage du questionnaire s'effectuait dans une situation comparable par certains égards à celle de l'entretien (avec une durée moyenne de deux heures par famille). Il se déroulait le plus souvent avec le chef de famille et autant que possible en présence d'autres membres de l'unité domestique.

Comme toute enquête quantitative portant sur des individus, les données chiffrées sont à l'origine fondées sur des déclarations. Les revenus calculés l'ont donc été sur la base des informations orales fournies par les chefs de famille interrogés : nous n'avons pas demandé la production de documents (relevés de vente, factures, bulletins de salaire...) pour étayer ces déclarations.

Sur la base des indications fournies pour les diverses ventes des produits ruraux, un revenu annuel a été estimé : nos interlocuteurs ne nous fournissaient la plupart du temps qu'une fréquence de ventes et le revenu moyen perçu pour chacune d'elle. Pour les estimations annuelles, nous avons pris en compte le revenu moyen de chaque vente, la fréquence des ventes et la saisonnalité des différents produits. Les revenus annuels calculés de cette manière étaient ensuite soumis à l'informateur pour leur validation.

Les principaux résultats

PREGNANCE DES ACTIVITES DE PRODUCTION RURALES

Trois types d'activités rurales occupent une place importante dans l'organisation économique et sociale des unités domestiques : l'agriculture dans les jardins familiaux (pratiquée par toutes les UD), la pêche (93 % des UD) pratiquée en mer ou en rivière, et dans une moindre mesure la chasse (51,5 % des UD).

Toutes les unités domestiques de notre échantillon pratiquent une activité agricole. Les surfaces cultivées sont réduites (d'une centaine de m² à 2 ha). L'igname reste la plante pivot des systèmes agraires : elle est présente dans les champs de toutes les UD de notre échantillon, en combinaison avec d'autres plantes. L'équipement agricole est dans la grande majorité des cas manuel (71,5 %) et se compose principalement de barres à mine, sabres d'abattis, pelles.

L'impact des réformes agraires de ces dernières années sur les pratiques agricoles et les modes de faire-valoir mobilisés par les populations enquêtées n'est pas perceptible ici : 93 % des UD cultivent leurs jardins dans les terres de réserve, contre seulement 3 % qui pratiquent une activité agricole sur les terrains provenant

des rétrocessions foncières. Des raisons pratiques (proximité des champs par rapport aux zones d'habitation) et liées aux conditions initiales de mises en œuvre de la réforme foncière (rétrocessions des terres souvent liées à la reprise d'une activité pastorale) peuvent en partie expliquer cette situation.

L'activité de pêche est pratiquée par 93 % des UD, selon une fréquence hebdomadaire pour 87 % d'entre elles. C'est dire qu'il s'agit d'une activité fortement structurante.

Elle se pratique – selon la localisation des tribus – en rivière ou en bord de mer, rarement au-delà du lagon. Les pêcheurs utilisent un équipement léger (ligne, filet, fusil sous-marin) : seulement 17 % des UD disposent d'un bateau (le plus souvent une petite embarcation en aluminium équipée d'un moteur). A la pêche proprement dite, il convient d'ajouter les activités de collecte de coquillages et crustacés en bord de mer qui sont également très importantes, notamment pour les tribus situées à proximité du littoral.

Si la chasse constitue une activité importante, pratiquée de façon régulière par la majorité des UD de notre échantillon (51,5 %), son importance varie en fonction du cadre écologique. Ainsi, elle occupe davantage les populations de la chaîne centrale (89 % des UD de cette strate) ou des vallées (65,5 %) que celles résidant dans le chef lieu communal ou sur le littoral (respectivement 50 % et 28,5 % des UD de la strate).

Face à ces trois activités majeures, on peut noter deux autres types d'activités mobilisées de façon plus marginales. Il s'agit d'une part des activités artisanales à finalité commerciale (confection d'objet traditionnel, sculpture d'art, tressage, production de matériau traditionnel tel que le chaume utilisé pour la toiture des cases...). Ces activités artisanales sont pratiquées dans 20 % des UD de l'échantillon. En second lieu, il s'agit des activités d'élevage : celles-ci sont marginales dans les systèmes économiques des UD de notre échantillon (10 % des UD).

IMPORTANCE DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS

Ces activités sont orientées vers la satisfaction des besoins (alimentaires et matériels) de l'unité domestique et visent également à l'entretien des rapports sociaux communautaires, que ce soit à travers les dons et contre-dons qui rythment la vie quotidienne, ou à travers les échanges intervenant lors de cérémonies coutumières ou religieuses. Cependant, pour beaucoup de familles la satisfaction des besoins passe aussi par le marché.

Ainsi, les surplus agricoles font l'objet de ventes régulières : 61 % des chefs de famille interrogés ont déclaré avoir commercialisé des produits agricoles dans les douze mois qui ont précédé l'enquête : pour les 2/3 des UD, ces ventes s'effectuent régulièrement (une fois par semaine ou une fois par mois). Elles se déroulent sur le territoire communal (en tribu et/ou au chef-lieu villageois pour 79 % des UD qui commercialisent une partie de leur production) et à destination d'une clientèle composée principalement de particuliers (62 % des UD).

36 % des UD ont déclaré avoir commercialisé des produits de pêche au cours des douze derniers mois qui ont précédé l'enquête, et pour ¼ d'entre elles, ces ventes étaient régulières (hebdomadaires ou mensuelles). Les circuits de commercialisation reposent majoritairement sur des ventes directes aux particuliers (52 % des ventes) dans le territoire communal (en tribu et/ou au village).

La commercialisation de gibier reste l'apanage d'une minorité (27 % des UD pratiquant la chasse). Les circuits de vente passent essentiellement par des réseaux d'inter-connaissance (commande de particuliers dans 85 % des actes de vente) et de proximité (la vente s'effectue dans la quasi-totalité des cas sur le territoire communal).

Les revenus moyens estimés de ces ventes de produits ruraux (produits agricoles, de pêches ou de gibier) sont modestes, en raison principalement des faibles volumes écoulés.

Tableau 2. Revenu moyen (en Fcfp) estimé des principales activités rurales

	Agriculture	Pêche	Chasse
Effectifs UD	122	72	28
% Effectif global	61	36	14
Revenu moyen (Fcfp)	163 000	200 540	194 000
Revenu minimum	3 000	1 000	15 000
Revenu maximum	956 000	1 968 000	768 000
Médiane	72 000	65 000	96 000

MODES D'INSERTION SALARIALE

Le salariat apparaît comme une activité importante dans le fonctionnement économique des unités domestiques de notre enquête. A la question « un membre de l'UD a-t-il exercé une activité salariée mensualisée ou journalière au cours des douze derniers mois ? », 59,5 % des chefs de famille interrogés ont répondu par l'affirmative. Ces formes salariales méritent toutefois d'être un peu mieux caractérisées.

Les UD au sein desquelles un individu (au moins) exerce un emploi stable sont minoritaires : elles représentent 24,5 % de notre échantillon. La catégorie socio-professionnelle la plus représentée parmi cette catégorie d'actifs dans notre échantillon est celle des ouvriers (44 %), suivie de celle des employés (37 %) et des professions intermédiaires (17 %).

Au moment de l'enquête, 57 UD ont indiqué la présence d'au moins un salarié temporaire. Cette information s'avère cependant limitée pour rendre compte de ce type d'activité salariée soumis par définition à de fortes variations dans le temps. Si l'on prend en compte les douze derniers mois, les emplois temporaires ont concerné 70 UD (35 % de l'échantillon). L'emploi temporaire est donc nettement plus représenté dans notre échantillon que l'emploi stable et s'avère ainsi comme le mode dominant d'insertion salariale des populations de l'enquête.

En résumé, les activités salariales concernent certes une majorité d'unités domestiques dans notre échantillon, mais il s'agit principalement d'emplois temporaires ou intermittents. D'autre part, la minorité d'individus occupant un emploi stable se retrouve de façon dominante dans les strates les moins qualifiées des catégories socioprofessionnelles « ouvriers » et « employés ». Ces situations observées au sein de notre échantillon recourent d'une certaine manière le constat fait au niveau du Territoire selon lequel les populations mélanésiennes sont proportionnellement plus représentées dans les types d'emplois non qualifiés.

IMPORTANCE DES REVENUS SALARIAUX DANS LE REVENU MONETAIRE ANNUEL

Après cette rapide description des différents types d'activités salariées et non salariées, de leur importance et des revenus qu'elles génèrent, nous pouvons essayer d'avoir une vision plus globale des revenus monétaires distribués aux unités domestiques, en appréciant notamment la contribution des différents secteurs d'activité à leur formation.

Nous avons classé la provenance du revenu des unités domestiques en neuf tranches :

- Quatre tranches pour les activités rurales (agriculture, pêche, artisanat, élevage) ;
- Une tranche pour les revenus provenant de groupements économiques collectifs auxquels des membres de l'unité domestique peuvent être associés ;
- Les revenus des transferts sociaux (il s'agit des aides sociales versées en numéraire aux familles. Le poste principal des aides sociales de la Province Nord est l'allocation versée aux personnes âgées de plus de 60 ans, ne bénéficiant pas d'une retraite) ;
- Les prestations sociales versées aux salariés (essentiellement les allocations familiales) ;
- Les salaires.

En nous basant sur les indications de revenu annuel fournies par 184 unités domestiques, nous avons calculé un revenu global annuel dont la répartition par tranche d'activité est la suivante :

Tableau 3. Composition du revenu annuel global des unités domestiques de l'échantillon (n = 184)

Salaires	40 %
Prestations sociales	14 %
Transferts sociaux	13 %
Agriculture	14 %
Pêche	9 %
Elevage	4 %
Chasse	3 %
Artisanat	2 %
Groupements	1 %

Les revenus salariaux et les prestations sociales associées représentent plus de la moitié (54 %) de la masse monétaire distribuée ; les revenus d'activités rurales forment un tiers et les transferts sociaux 13 %. Il ressort également que ces revenus proviennent pour la plus grande part d'activités productives (87 %) et non de transferts sociaux.

Pour résumer les résultats partiels de cette enquête sur les situations d'activité et les revenus d'un échantillon significatif d'unités domestiques résidant dans les tribus de la Province Nord, les points suivants peuvent être rappelés :

- Les activités rurales (et plus particulièrement l'agriculture, la pêche et la chasse) sont importantes en terme de pratique. Leur finalité est l'autoconsommation, mais les ventes de surplus sont fréquentes, régulières, et concernent une majorité de la population, notamment dans l'agriculture. Ces ventes s'effectuent dans la majorité des cas dans des circuits de proximité (marchés communaux et/ou de tribus), souvent animés par des associations locales. Ce point a son importance, dans la mesure où il signale une forte capacité des acteurs à se mobiliser pour écouler leur production en marge des filières commerciales organisées (Mercoiret *et al.*, *op. cit.*). Les revenus tirés de ces activités sont faibles et ne peuvent être considérés dans la plupart des cas que comme un appoint monétaire, sauf pour quelques individus isolés, en cours de spécialisation (en particulier dans le secteur de la pêche).
- Les activités salariées constituent une ressource importante pour une majorité des unités domestiques de notre échantillon. Mais il s'agit principalement d'emplois temporaires, plus rarement d'emplois permanents, et dans les deux cas presque toujours d'emplois peu qualifiés. Cela explique sans doute les niveaux de revenus salariés singulièrement bas observés, par rapport aux revenus moyens du Territoire dans les catégories socioprofessionnelles comparables à celles des individus de notre échantillon. Cependant la faiblesse des charges (la plupart des UD sont propriétaires de leur maison), la prise en charge par la Province Nord des frais de santé pour les plus démunis (95 % des UD de notre échantillon bénéficient de l'aide médicale gratuite) et la capacité à mobiliser des ressources autoconsommées (agriculture, pêche, chasse, etc.) tendent à atténuer une situation socio-économique qui peut paraître alarmante au regard des seuls indicateurs de revenus monétaires.

Au vu de ses résultats, il apparaît que la reproduction économique des unités domestiques approchées n'est pas fondée sur le salariat, ni sur l'agriculture, mais sur une *combinaison* d'activités salariales et d'activités de production ou de collecte. En fait, à l'échelle de l'individu cette combinaison doit être appréhendée dans le cadre d'un cycle de vie professionnelle²⁴ : il ne s'agit pas vraiment d'une

²⁴ Les trajectoires professionnelles que nous avons reconstituées pour l'ensemble des chefs d'unités domestiques sont éloquentes à cet égard. Pour la génération qui arrive en âge de retraite aujourd'hui (60 ans), elles signalent par exemple plusieurs cycles de salariat : emploi de proximité dans les années 1950 (chez les colons ou dans les bassins miniers) ; migrations professionnelles plus ou moins longues dans le sud urbain (de quelques semaines à quelques années) pour la période 1960-1975, (manutention portuaire, métallurgie et grands chantiers de

pluri-activité organisée, mais plutôt d'une alternance entre les cycles d'activités dont le rythme suit les fluctuations du marché de l'emploi. A l'échelle de l'unité domestique, la mobilisation des ressources doit être pensée à la fois en termes de diversification économique et de division du travail.

CONCLUSION

Quelle est donc la place de l'agriculture au sein de ces systèmes d'activité ?

Nous l'avons vu, après bien des bouleversements l'agriculture kanake traditionnelle a évolué dans ses diverses fonctions (économique, sociale, rituelle). Bien qu'étant encore affectée pour une large part à l'autosubsistance des unités domestiques, elle n'est pas destinée à couvrir la part prépondérante de leur alimentation, comme en période pré-européenne. Elle ne constitue pas non plus une source majeure d'accès aux revenus comme à l'époque de la mise en valeur coloniale des tribus. Regroupant encore aujourd'hui la majorité de la population agricole recensée, l'agriculture des tribus n'assume pas davantage une fonction nourricière des centres urbains de l'archipel : des choix politiques sous-tendus par l'absence d'un véritable projet de société intégrant les zones rurales en ont décidé autrement.

L'agriculture mélanésienne a également évolué sur le plan qualitatif, comme le notait J. Barrau. Elle n'a plus grand chose à voir avec l'horticulture sophistiquée de sa période pré-européenne. C'est une agriculture rustique, parfois confrontée à de graves problèmes liés aux modifications des pratiques agricoles : problèmes de restauration de la fertilité des sols à l'échelle de la parcelle ; problèmes d'envahissement des paysages par des pestes végétales à l'échelle des terroirs. Ces difficultés sont toutefois limitées par une faible pression sur les ressources renouvelables liée à la faible densité démographique qui caractérise la Nouvelle-Calédonie.

En dépit de ces difficultés, l'activité agricole reste un vecteur fort de l'ancrage rural et de l'enracinement culturel des Kanaks. Elle est la composante majeure – en terme de valorisation sociale et d'enjeux symboliques – de systèmes d'activités rurales diversifiées, sans que cela implique l'absence de finalités économiques : la commercialisation des surplus des jardins vivriers étant désormais un fait majoritaire.

Aussi, dans une certaine mesure la « crise » de l'agriculture mélanésienne est avant tout une crise des prescriptions développementalistes : elle signale une mise en retrait des producteurs kanaks par rapport à un modèle productiviste de l'agriculture qui, en Nouvelle-Calédonie relève plus d'un fantasme techniciste que d'un fait économique.

travaux publics...); retour en tribu dans les années 1980 et emplois occasionnels de proximité (contrats municipaux, etc.).

Plutôt que de s'inscrire dans les termes d'une alternative mal posée (professionnalisation agricole dans les campagnes ou paupérisation dans les faubourgs de la capitale), les populations kanakes des tribus semblent explorer d'autres voies pour vivre leur ruralité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARRAU J., 1956.- *L'agriculture vivrière autochtone de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, Commission du Pacifique Sud.
- BAYART J-F. (dir), 1994.- *La réinvention du capitalisme*. Paris, Karthala.
- BENSA A., 1990.- *Nouvelle-Calédonie. Un paradis dans la tourmente*. Paris, Gallimard.
- BENSA A, FREYSS J., 1994.- La société kanak est-elle soluble dans l'argent... ?, *Terrain*, 23 : 11-26.
- BOURRET D., 1978.- *L'agriculture vivrière en 1976*. Nouméa, Service de l'agriculture/Orstom.
- BRUNE F., 1993.- *Analyse diachronique de données relatives à l'occupation du sol (cultures vivrières). Indicateur du développement en cours en milieu tribal, Nouvelle-Calédonie*. Province Nord, ADRAF/DDRP.
- CNEARC, 1991.- Développement rural en Nouvelle-Calédonie, *Actes du colloque des 25-26-27 Avril 1991*, Montpellier.
- COOPER F. & PACKARD R., 1997.- *International development and the social sciences. Essays on the history and politics of knowledge*. Berkeley and Los Angeles, University of California Press.
- DAUPHINE J., 1989.- *Les spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie (1853-1913)*. Paris, l'Harmattan.
- DOUMENGE J-P., 1982.- *Du terroir à la ville. Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*. Bordeaux, Ceget.
- FREYSS J., 1995.- *Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*. Paris, Presse Universitaire de France.
- GARGOMINY O., BOUCHET P., PASCAL M., JAFFRE T., TOURNEUR, J-C., 1996.- Conséquences des introductions d'espèces animales et végétales sur la biodiversité en Nouvelle-Calédonie, *Revue Ecologie (Terre, Vie)*, vol 51 : 375-401
- GODELIER M., 1973.- Outils de pierre, outils d'acier chez les Baruyas de Nouvelle-Guinée, *l'Homme*, 13 (3) : 187-200.
- GRUZINSKI S., 1999.- *La pensée métisse*. Paris, Fayard.
- GUIART J., 1998.- *Les Mélanésiens devant l'économie de marché. Du milieu du XIX^{ème} siècle à la fin du millénaire*. Nouméa, Le Rocher-à-laVoile.
- GUPTA A., 1998.- *Postcolonial development. Agriculture in the making of modern India*. Durham, London, Duke University Press.
- HAUDRICOURT, A.G., 1964.- Nature et culture dans la civilisation de l'igname : l'origine des clones et des clans, *l'Homme*, 4 : 93-104.

- KOHLER J-M., PILLON, P., 1986.- *Economie domestique et développement. L'opération Café.* Nouméa, Orstom.
- KURTOVITCH I., 1997.- *Aux origines du F.L.N.K.S. L'U.I.C.A.L.O. et l'A.I.C.L.F. (1946-1953).* Nouméa, Ile de lumière.
- LAROCHE M-Ch., 1954.- La vie dans les tribus calédoniennes en 1954. Notes pour une ethnologie de l'acculturation, *Journal de la Société des Océanistes*, n°10 : 77-90.
- LEENHARDT M., 1937.- *Gens de la Grande Terre.* Paris, Gallimard.
- MAYER, P., 1997.- Comprendre les organisations en crise, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol.102 : 59-83.
- MERCOIRET M-R., DJAMA M., BOSC P-M., FAYE B., LOSCH B., TOUTAIN B., YUNG J-M., FAUGERE E., 1999.- *Dynamiques Rurales et développement régional dans la Province Nord de Nouvelle-Calédonie*, CIRAD-TERA, mult.
- MERLE I., 1998.- La construction d'un droit foncier colonial. De la propriété collective à la constitution des réserves en Nouvelle-Calédonie, *Enquête* n°7 : 97-126.
- NAEPELS, M., 1998.- *Histoire de terres kanakes : conflits fonciers et rapports sociaux dans la région de Houailou (Nouvelle-Calédonie).* Paris, Belin.
- OLIVIER DE SARDAN J-P., 1995.- *Anthropologie et Développement. Essai en socio-anthropologie du changement social.* Paris, Karthala.
- SALISBURY R., 1962.- *From stone to steel. Economic consequences of a technological change in New Guinea.* Melbourne, Melbourne University Press.
- SAUSSOL A., 1979.- *L'Héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie.* Paris, Publication de la Société des Océanistes n°40.
- SAUSSOL A., 1981.- Economie rurale : aspects historiques, in *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, planche 21. Paris, Orstom.
- SHINEBERG D., 1967.- *They came for sandalwood ; A study of the sandalwood trade in the South West Pacific, 1830-1865.* Melbourne, Melbourne University Press.